

**FICHE PROGRAMME 2019-2020**  
**BOURSE DE FORMATION EN RECHERCHE – MAÎTRISE ET DOCTORAT**

**Date limite de dépôt de la demande :**  
**24 mai 2019, 23h59**

**Description :**

Ce programme a pour but d'encourager les étudiants de niveau maîtrise et doctorat pour qui l'obtention de la bourse de formation CRCHUM facilitera l'obtention de futures bourses de formation et prix.

**Valeur et durée de la bourse :**

1 000 \$ (CDN)/an, non renouvelable.

**Nombre de bourses :**

Quatorze bourses sont disponibles pour les étudiants de niveaux M. Sc. et Ph. D.  
Elles sont attribuées au *pro rata* du nombre de demandes soumises en fonction du niveau de formation.

**Critères d'admissibilité :**

- Être étudiant de niveau maîtrise ou doctorat au CRCHUM,
- Être inscrit à temps plein à la maîtrise ou au doctorat en scolarité ou en rédaction,
- Ne PAS être récipiendaire d'une bourse d'organisme subventionnaire ou Fondation reconnus.

**Documents exigés :**

**Candidats :**

- Formulaire de demande de bourses dûment rempli et signé,
- CV commun canadien format FRQS incluant toutes les annexes de contribution détaillées (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>),
- Copie de relevé de notes de baccalauréat, maîtrise, doctorat,
- Copies des avis d'attribution des bourses et prix reçus depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication.

**Directeur de recherche (codirecteur, si applicable) :**

- Formulaire de demande de bourse dûment signé par le directeur et codirecteur.

**Mécanisme et critères d'évaluation :**

Les demandes sont évaluées par des comités d'experts dont les membres représentent les différentes disciplines et méthodologies de recherche en santé.

- Bourses, prix et distinctions (10 points),
- Dossier académique (notes au baccalauréat, maîtrise et doctorat; 20 points),
- Aptitudes et expérience : conférences sur invitation, présentations orales et par affiche, réalisation de stage de formation en recherche (15 points), publications (15 points),

- Projet de recherche : clarté et concision de la problématique, clarté et concordance des hypothèses et objectifs, pertinence des méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (40 points).

#### **Gestion de la bourse :**

Un versement unique sera transmis au boursier.

- Le boursier est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du CRCHUM,
- Les relevés T4A de Revenu Canada et 1 de Revenu Québec sont transmis à l'adresse de correspondance du boursier (celle indiquée dans le formulaire de demande) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée,
- L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif. Le CRCHUM se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

#### **Engagement du boursier :**

Le candidat devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que définies par le FRQS et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

#### **Règles de soumission :**

**La demande doit être soumise en un seul document pdf** par courriel, à Mme Joanne Auclair ([joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca)), à la Direction scientifique adjointe – Affaires étudiantes. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées NON ADMISSIBLES et ne seront pas évaluées.

#### **Accusé de réception :**

Les candidats seront avisés par courriel de la réception de leur demande.